Envoyé en préfecture le 24/06/2026
Reçu en préfecture le 24/06/2026
Publié le
ID : 018-211802079-20260623-CM2026119-DE

VILLE DE SAINT FLORENT SUR CHER (CHER)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2026
DÉLIBERATION N° 2026-119

L'an deux mille vingt-six, le vingt -trois juin à 18h30, le Conseil municipal de SAINT-FLORENT-SUR-CHER, légalement convoqué le 17 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire et séance publique dans la salle du Conseil de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Line CIRRE, Maire.

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
CIRRE Marie-Line, Maire	X			LEGER-GARAUT Frédérique	X		
LAUVERGEAT Patrice, Adjoint	X			LE GRANDIC Frédéric	X		
ROBERT Marinette, Adjointe	X			TAILLANDIER Nathalie	X		
TAILLANDIER Michel, Adjoint	X			LE GRANDIC Patricia	X		
DUSSIAU Nadine, Adjointe		X	S. MASSON	LOUGLAYAL Hicham		X	
VILLALDEA Rafaël, Adjoint	X			SADDIK Karim	X		
PORRAS Meggan, Adjointe	X			GOBIN Ludivine	X		
MNICH Pascal, Adjoint	X			COLOMBIER Luc	X		
MASSON Stéphanie, Adjointe	X			MARC Solène	X		
PETITJEAN Eliane	X			TISSIER Julien	X		
FRODEFOND Gabrielle		X	R. VILLALDEA	MORINEAU Claude	X		
BRUNAUD Pascale	X			NOBLE Bruno	X		
BOUCHARDON Thierry	X			MENEUST Marylin	X		
WORGELD Thierry	X			DURIEUX Olivier	X		
LAMBERT Jacques	X				X		

Secrétaire de séance : Monsieur Michel TAILLANDIER

En exercice :	29	Présents :	26	Pouvoir(s) :	2	Votants :	28	Absent(s) :	3

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DU CHER - ACCUEIL ADO - FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES 2026

Madame Marinette ROBERT, Adjointe en charge de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse, expose :

La Caisse d'allocation Familiales du Cher a transmis une convention d'objectifs et de financement concernant l'attribution d'une subvention fonds publics et territoires pour le projet du service accueil ado.

L'objet de la convention relève de l'axe 3 du fonds publics et territoires intitulé : « Engagement et participation des enfants et des jeunes », sur le volet 1 « démocratiser l'accès aux loisirs éducatifs pour les enfants et les adolescents les plus vulnérables ».

La subvention au titre du fonds publics et territoires permets de soutenir jusqu'à 80 % du coût de fonctionnement des actions.

Acte rendu exécutoire
Date de mise en ligne : 24/06/2026

Envoyé en préfecture le 24/06/2026
Reçu en préfecture le 24/06/2026
Publié le
ID : 018-211802079-20260623-CM2026119-DE

Le montant accordé au titre de l'axe 3, volet 1, est de 16 000 €. Il permettra de répondre aux actions envisagées pour l'année 2026 :

1. Participation des jeunes / citoyenneté	Projets élaborés par les jeunes (sorties, séjours, événements), implication dans les animations municipales, gestion de projets dans leur intégralité
2. Réussite éducative / ouverture culturelle	Sorties culturelles et patrimoniales
3. Prévention / santé / bien-être	Ateliers prévention, estime de soi, relaxation, image de soi
4. Inclusion / égalité	Jeux de société, ateliers créatifs, lectures de la presse locale, échanges autour de recettes, balades avec et pour les adultes
5. Transition écologique / environnement	Sorties nature, camping responsable, différentes pêches, fermes pédagogiques, actions écocitoyennes
6. Sport / loisirs / vivre-ensemble	Playa Tour, Tour des sports de l'Indre, match des Tangos, séjour ski, journées multisports, mini camps
7. Intergénérationnel	Animations à la maison de retraite : jeux, lectures, ateliers créatifs, cuisine, balades, échanges de mémoire
8. Coéducation / familles	Blablapéros-dinatoires, implication des familles dans les projets, bénévolat parental, évaluations partagées
9. Numérique / innovation	Vidéos, photos, affiches, reportages pour valoriser leurs projets, les actions de l'Accueil Ados ou des événements locaux.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver la convention d'objectifs et de financement - fonds publics et territoires pour le service accueil ado de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Cher ci-annexée, pour l'année 2026,
- D'autoriser la signature de ladite convention par Madame le Maire, ainsi que tout acte en ce sens
- D'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention et tout acte en ce sens

Fait et délibéré et ont signé avec Nous, les membres présents,

Saint-Florent-sur-Cher, le 24 juin 2026

Madame Le Maire,
Marie-Line CIRRE

Le secrétaire de séance,
Monsieur Michel TAILLANDIER

Acte rendu exécutoire
Date de mise en ligne : 24/06/2026